



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **15 mai 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **quinze** du mois de mai à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 9 mai 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Michel VENEAU - M. Pascal KNOPP - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Annie MILLIARD - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Nadège COQUILLAT - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Michel RENAUD – M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - M. Benjamin MASI - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Martine LEROY à M. Yannis BONNET
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
Mme Stéphanie OUVRY à Mme TABBAGH-GRUAU
M. Jean-Jacques BERTIN à Mme Nathalie LIEBARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Alexandre BLANDIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Approbation du Compte de Gestion 2024
--

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné. Ces écritures doivent être concordantes avec le compte administratif établi par l'ordonnateur.

Il comprend également :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier, notamment les comptes de Tiers correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité.
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et de la commission des Finances et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la concordance des réalisations entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Trésorier pour chaque budget de 2024 de la Communauté de Communes Cœur de Loire.
 - Budget Général
 - Budget Prévention, collecte et traitement des déchets
 - Budget Assainissement Collectif
 - Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
 - Budget mobilité
 - Budget Réseau d'Initiative Public (RIP)
 - Budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI)
 - Budget Lotissement Val De Loire
 - Budget Lotissement de Services
 - Budget Lotissement Tertiaire
- **CONSTATE** une différence pour les inscriptions budgétaires du Budget Général : + 1 441,87 € en inscription en section d'investissement et, + 24 541,87 € en inscription en section de fonctionnement. Cette différence s'explique par la DM technique liée aux écritures de cession.

Nombre de conseillers : 54 Présents : 38 Pouvoirs : 8 Votants : 46 Pour : 46 Abstention : 0 Contre : 0
--

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Alexandre BLANDIN, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 22/05/2025 Reçu en préfecture le 22/05/2025 Publié le 22/05/2025 ID : 058-200067916-20250515-2025_15_05_01-DE
--

S²LO